



Cahier de charges

Les élus de Trilport ont décidé de s'engager en faveur du Développement Durable sur la base des initiatives décidées lors des conférences climatiques mondiales qui se sont succédées depuis Rio.

Le Conseil Municipal a voté lors de sa séance du 18 novembre 2005, le lancement d'un Agenda 21 local plaçant le Développement Durable au cœur de l'action de la commune et des pratiques quotidiennes des services municipaux.

Pour l'accompagner dans cette démarche, la Municipalité a contracté un partenariat avec l'ARENE Ile de France et candidaté à l'appel à projet du Conseil Régional Ile de France, où elle a été reçue.

Son initiative s'inscrit dans la continuité des actions engagées dans le cadre des partenariats contractés avec le Département et la Région (contrat CONT.A.C.T, Contrat Régional) visant au développement harmonieux de la commune parallèlement à l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme

D'autre part, et plus globalement, la démarche qu'elle veut mettre en place sur le territoire de la commune concourt de façon concrète aux objectifs suivants, fixés dans le cadre de référence du MEDD pour les projets territoriaux de développement durable

- lutte contre les changements climatiques et protection de l'atmosphère, maîtrise de l'énergie et développement des énergies renouvelables, développement des transports propres et d'une mobilité durable ;
- maîtrise de la consommation de l'espace, éco-gestion des ressources naturelles, préservation de la biodiversité, en articulant préservation et reconquête ;
- épanouissement humain et accès pour tous à une bonne qualité de vie (égalité d'accès aux services, lutte contre la pauvreté...)

- recherche de la cohésion sociale et solidaire entre les territoires et les générations ;
- dynamique de développement des modes de production et de consommation responsables.

La conduite d'un Agenda 21 permettra de mener une réflexion globale et concertée sur le type de développement engagé particulièrement pertinente au regard des enjeux particuliers du territoire. Trilport, ville à taille humaine de près de 5 000 habitants constitue en effet une porte d'entrée majeure de l'agglomération du Pays de Meaux marquant la transition entre l'espace rural et forestier et l'espace urbain.

La commune subit de fortes contraintes dues :

- à son rôle de noeud de communication de premier plan (ferroviaire, route, rivière) entraînant la présence d'infrastructures lourdes (voie ferrée, pont, gare SNCF, ligne Haute tension, routes nationale et départementales ...),
- à la présence d'une zone d'activités économique importante qui a soumis à de maintes reprises les Trilportais aux aléas du risque industriel (Site Kleber, Recticel, Zone d'activités de la Halotte...), avec notamment la présence d'usines classées Sevezo sur son territoire ou à proximité.

Son territoire possède cependant un environnement naturel remarquable grâce :

- à la proximité d'un massif forestier exceptionnel,
- au maintien d'une activité agricole omniprésente, constituant de fait un écrin de labour entourant la ville,
- au relief environnant formant un amphithéâtre naturel,
- à la présence de la Marne,
- à l'implantation d'espaces verts importants harmonieusement répartis sur l'ensemble du territoire.

Une situation contrastée qui nécessite de bâtir un projet de développement harmonieux répondant aux attentes des habitants et soucieux du respect environnemental.

Trilport arrive à une étape clé de son développement, du fait :

- du lancement de plusieurs projets structurants concernant directement son territoire : déviation, contrat de pôle gare(PDU), Contrat Régional, projet CONT.AC.T avec le Département
- d'études de la Communauté d'Agglomération (SCOT, PLD, PLH) dans lesquels elle sera source de propositions sur les enjeux la concernant,
- de l'application de l'article 55 de la loi SRU, relative à la construction de logements sociaux

I - BUT ET OBJET DE LA MISSION

L'objet de la mission est d'établir l'agenda 21 local de Trilport et pour cela de réaliser :

- un diagnostic stratégique partagé du territoire répondant aux priorités du Développement durable,
- une stratégie locale de développement durable basée sur les enjeux dégagés par le diagnostic et répondant aux finalités essentielles du développement durable,
- un plan d'actions pluriannuel, déclinaison opérationnelle de la stratégie, à court, moyen et long terme.

La mission sera découpée en deux phases successives, décrites ci-dessous.

Le bureau d'études retenu intégrera l'état de la réflexion en cours, les actions déjà entreprises, l'apport des différentes contributions des acteurs du terrain et des habitants.

Concernant la première phase

Il s'agira pour le bureau d'études successivement:

- 1/ d'établir un pré-diagnostic du territoire.
- 2/ de concourir à la concertation organisée autour de ce diagnostic pour qu'il soit partagé par les habitants, usagers et acteurs locaux.
- 3/ d'assister la commune dans la présentation aux publics du diagnostic concerté.

4/ de préfigurer les outils de suivi et d'évaluation qui permettront d'apprécier les effets du projet de développement durable et éventuellement d'en rendre compte à la population.

Le soumissionnaire présentera la méthodologie qu'il pense employer, particulièrement pour la concertation, dans une note détaillée.

Le Pré diagnostic s'appuiera avantageusement sur le P.A.D.D. de la commune de Trilport et des pistes de travail retenues lors des concertations avec les Trilportais :

- Cible 1 : Organiser & aménager l'espace
- Cible 2 : Maîtriser les énergies et les déchets, promouvoir les énergies renouvelables
- Cible 3 : Promouvoir le Développement social et la santé
- Cible 4 : Améliorer l'accessibilité, les déplacements et la mobilité
- Cible 5 : Préserver notre patrimoine naturel, les espaces verts et les espaces publics
- Cible 6 : Mieux prévenir le risque et les nuisances industrielles
- Cible 7 : Développer la Démocratie Locale

Concernant la deuxième phase

Elle doit aboutir au document Agenda 21 à proprement parler, composé de la stratégie locale de développement durable, véritable plan de développement durable regroupant la justification des objectifs, les énoncés stratégiques par objectif (appuyés de chiffres et cartes) ainsi que du premier programme pluriannuel d'actions qui pourra être présenté sous forme de fiches d'actions.

La deuxième phase est une tranche conditionnelle qui sera confiée au bureau d'études sous réserve d'avoir mené préalablement la phase préparatoire décrite précédemment et de respecter un niveau suffisant d'exigence pour la démarche d'élaboration de la deuxième phase de l'Agenda 21 au regard des critères déjà requis pour la phase préparatoire.

Rappel de ces critères : ambition générale de la démarche, caractère global et transversal de l'approche, portage politique et administratif, participation et concertation avec les différents services, les habitants et les acteurs locaux, les moyens humains affectés et les compétences internes et/ou externes mobilisées ; la cohérence avec l'élaboration des documents d'urbanisme

II – Organisation et méthode de travail

Le Bureau d'études s'appuiera sur l'organisation et la méthode de travail mise en place pour la conduite du PLU et ses deux niveaux de travail et de réflexion :

- UN NIVEAU TECHNIQUE de recherche d'information, d'analyse de données, de diagnostic, d'élaboration et de mise en forme de propositions, qui sera assuré par le bureau d'études.

- UN NIVEAU DE TRAVAIL CONCERTÉ conduit à quatre niveaux d'instance:
 - Cellule Technique : composée du Maire, de la Directrice Générale des Services (référente du dispositif Agenda 21 lors de cette phase I), du Directeur des Services Techniques, du représentant du Bureau d'Études et du chargé de mission A21 de la ville.
 - Comité Technique : composé, outre de la cellule technique, de partenaires extérieurs tels que l'ARENE, l'ADEME IDF, la Région, le Conseil Général, le CAUE 77, la DIREN, la DRIRE, les Chambres Consulaires, les représentants des services de l'État.
 - Comité de Pilotage : assuré par le Bureau Municipal Élargi avec la participation de la Directrice Générale des Services, et du Directeur des Services Techniques, du représentant du Bureau d'Études et du Chargé de Mission A21 de la ville
 - Groupes de travail thématiques : rassemblant des acteurs de terrain impliqués dans la démarche AGENDA 21 (agents municipaux, personnes ressources, représentants du monde éducatif ou associatif, habitants de la commune, salariés des entreprises de la commune, entrepreneurs, agriculteurs, usagers des équipements communaux, ...) dont certains pourront travailler sur des cibles précises (exemple : l'accessibilité en ville ...)

III – Calendrier

Le calendrier de réalisation devra se caler sur celui de l'élaboration du PLU en cours d'élaboration qui sera approuvé fin 2008.

IV – Délai de réponse à l'appel à candidature

Avant le 30 juin 2007, 16 heures, à envoyer à l'intention de Monsieur le Maire, Mairie de Trilport, 5 rue du Général de Gaulle – 77470 TRILPORT

V – Critères d'appréciation des offres

Le candidat devra présenter une offre de base répondant strictement au présent cahier des charges et aux critères demandés :

- Volonté et capacité à travailler en partenariat étroit avec la commune,
- Compétences de l'équipe ou du bureau d'études,
- Références de l'équipe ou du bureau d'études proposé,
- Moyens d'études mobilisés pour mener à bien ces travaux (moyens techniques et humains).
- Bordereau des prix,

L'offre sera présentée en 2 tranches, chiffrées séparément :

- La première tranche ferme concernera l'intervention pour la 1ère phase de diagnostic interne,
- La deuxième tranche conditionnelle concernera l'intervention pour la 2ème phase de diagnostic territorial et projet de développement durable,

En plus de l'offre de base, le candidat pourra présenter une variante qui devra préciser les modifications apportées au présent cahier des charges, le coût des prestations supplémentaires (réunion, animation ...)